

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1888

5 août 2013

SOMMAIRE

Advisor Services International, s.à r.l.	90623	DWM Securitizations S.A.	90618
Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A.	90623	E.C. S.A.	90613
AJM Technologies S.A.	90623	EGGETSBERGER International S.A.	90602
Amundi International Sicav	90591	EM Group	90619
Arelux FR 5 S.à r.l.	90595	Falkon S.à r.l.	90613
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	90597	Familyfond S.A.	90619
Bee Master Holding BV	90624	Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A.	90620
Boutique Marie France S.à r.l.	90591	Impact Finance Investment S.à r.l.	90618
Bright Ventures	90624	Iron Mountain BPM International	90618
Calcium Holdings S.à r.l.	90587	Juria Consulting S.A.	90621
Caryos S.A.	90615	Kauri Cab Valentina S.à r.l.	90620
Caspian Luxembourg Company S.à r.l.	90580	K-media S.à r.l.	90621
C&C IP Sàrl	90624	La Flandre de Participation S.A.	90620
C&C Luxembourg Sàrl	90624	Lamint S.A.	90621
CDR Ray Co-Investor S.à r.l.	90578	LBR Investments S.à r.l.	90621
CDR Ray Investor S.à r.l.	90578	Le Premier VII S.à r.l.	90620
Celsius Managed Funds SICAV	90578	LifeTree Holding S.à r.l.	90619
Centerra Luxembourg Holdings S.à r.l.	90580	Lirian S.A. SPF	90619
CGE Investments (No. 2) S.à r.l.	90590	LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl	90618
Charmes, Société Civile	90584	Paulonord Invest S.A.	90591
Cityhold Euro S.à r.l.	90595	Penelope 83 S.A.	90590
Cityhold Propco 6 S.à r.l.	90584	Sales-Lentz Participations	90591
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A.	90624	Transair S.A. - SPF	90622
Corel S.à r.l.	90615	Turtle S.A.	90622
Cougar Real Estate S.A.	90609	Turtle S.A.	90622
Courteline Holdings S.A.	90611	Ulran S.A.	90622
DB Apex Management Income S.C.S.	90605	Value Chain Management S.à r.l.	90622
DELPIN Brand Management S.A.	90602	Valuedrinks SA	90622
Devana S.A.- SPF	90604	Vegalux Investments S.à r.l. S.P.F.	90623
D Lux Peintures S.à r.l.	90607	Vinci I S.A.	90623
		Vincourt S.A.	90623

CDR Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.805.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 30 avril 2013, de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant;

- nomination, avec effet au 30 avril 2013, au mandat de gérant, de Xavier M. Poncelet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080840/15.

(130099829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

CDR Ray Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.555.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 30 avril 2013, de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant;

- nomination, avec effet au 30 avril 2013, au mandat de gérant, de Xavier M. Poncelet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080839/15.

(130099827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Celsius Managed Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.736.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Celsius Managed Funds SICAV (the "Company"), a société d'investissement à capital variable, established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 136736, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 22 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 725 of 26 March 2008.

The Meeting was opened with Mrs. Cécile LEROY, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary of the Meeting Mrs. Louise CHIAPPALONE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Solveig GIOVANARDI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That a first extraordinary general meeting of the Company was held on April 30, 2013, to deliberate on the same agenda as hereinafter reproduced.

That no shareholders were present or represented at this extraordinary general, which meeting consequently did not meet the legally required quorum of half of the share capital of the Company being present or represented, and could therefore not resolve on the dissolution and liquidation of the Company;

II. That the present Meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail on May 10, 2013;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

- 1) Decision on the dissolution and liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Appointment of an auditor to the liquidation.
- 4) Miscellaneous.

IV. That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

V. That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI.- That it results from the attendance list that out of the 298,896 shares outstanding on June 3, 2013, 125,834 shares are duly represented at this Meeting.

Pursuant to article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the Meeting, hereinafter reproduced, whatsoever the represented part of capital.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting, after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Votes for: 125,834

Abstentions: 0

Votes against: 0

Consequently the resolution is approved.

Second resolution

As a consequence of the above, the Meeting resolves to appoint KPMG Luxembourg, a private limited liability company, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149133, duly represented by Mr. Zia HOSSEN, as liquidator of the Company.

The Meeting resolves that the liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is requested.

- to delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix, for special or specific operations, under its own responsibility.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

Votes for: 116,112

Abstentions: 0

Votes against: 9,722

Consequently the resolution is approved.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, a cooperative company (société coopérative) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 65477, as auditor to the liquidation.

Votes for: 116,112

Abstentions: 0

Votes against: 9,722

Consequently the resolution is approved.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Meeting is thereupon closed.

90580

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. LEROY, L. CHIAPPALONE, S. GIOVANARDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25621. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013080811/89.

(130099482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Caspian Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 163.363.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 19 juin 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

2. Madame Constance Collette, née le 21 Juin 1976 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013080808/21.

(130100026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Centerra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.080,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 177.354.

—
In the year two thousand and thirteen,
on the fifth day of the month of June.

Before Us Me Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

"Centerra Gold Inc.", a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered office at 1, University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario (Canada) (the "Sole Shareholder"),
duly represented by:

Mr Kuy Ly ANG, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Toronto (Canada), on 03 June 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "Centerra Luxembourg Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxem-

bourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 May 2013, its publication still pending in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 177 354.

The appearing party representing the whole corporate capital currently set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of forty US Dollars (40.- USD) each, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of eighty US Dollars (80.- USD) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of forty US Dollars (40.- USD) each, to an amount of twenty thousand and eighty US Dollars (20,080.- USD) to be finally divided into five hundred and two (502) ordinary shares with a par value of forty US Dollars (40.- USD) each, fully paid up.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue two (2) new ordinary shares (collectively referred as the "New Shares"), each such New Share having a par value of forty US Dollars (40.- USD) and having the same rights and privileges as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares (the "Contributed Shares") that the Sole Shareholder holds in the share capital of "Centerra Exploration B.V.", a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and having its registered office address at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 34353703, representing the entire (100%) issued share capital of "Centerra Exploration B.V.", prenamed, with the excess of the fair market value of the Contributed Shares over the paid up amount of the New Shares, i.e. a total minimum aggregate amount of at least thirty million US Dollars (30,000,000.- USD), being a paid in share premium amount, (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind is to be allocated as follows:

- (i) eighty US Dollars (80.- USD) are allocated to the share capital of the Company and
- (ii) the balance, i.e. an aggregate amount at least equal to thirty million US Dollars (30,000,000.- USD), is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

"Centerra Gold Inc.", prenamed, has declared to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up at a total price of eighty US Dollars (80.- USD) by way of the Contribution in Kind, with the excess of the fair market value of the Contribution in Kind over the price for the New Shares, i.e. a minimum aggregate amount of thirty million US Dollars (30,000,000.- USD), being a paid in share premium amount.

The Contribution in Kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company (the "Valuation Report"), which certifies inter alia that the total value of the Contribution in Kind is at least equal to the par value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares and related share premium.

The Valuation Report states in essence that:

- "1. The Sole Shareholder is the sole owner of the Contributed Shares;
2. The Contributed Shares are fully paid up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contributed Shares and possesses the power to dispose of the Contributed Shares;
4. None of the Contributed Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Contributed Shares is subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Contributed Shares be transferred to it;
6. The Contributed Shares are freely transferable;
7. All formalities required in the relevant jurisdictions in relation to the contribution in kind of the Contributed Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on generally accepted accounting principles, the value of the Contributed Shares is at least equal to thirty million eighty US Dollars (30,000,080.00 USD) as per the attached valuation memo and interim balance sheet dated June 4, 2013 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

A copy of the contribution in kind displaying the Contributed Shares "Centerra Exploration B.V." was handed over to the undersigned notary.

The Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article five, Capital (5.1.) of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 5. Capital.

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand and eighty US Dollars (20,080.- USD) divided into five hundred and two (502) ordinary shares in registered form with a par value of forty US Dollars (40.- USD) each, all subscribed and fully paid-up. A person holding shares is referred to herein as a "shareholder"."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the shareholders' register of the Company.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Centerra Gold Inc.», une société constituée et existant sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social à 1, University Avenue, Suite 1500, Toronto, Ontario (Canada) (L'«Associé Unique»),

dûment représentée par:

Monsieur Kuy Ly Ang, avec adresse professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Toronto (Canada), en date du 03 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Centerra Luxembourg Holdings S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2013, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations encore en cours, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, sous la section B et numéro 177 354.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit de vingt mille Dollars US (20.000.- USD) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante Dollars US (40.- USD) chacune, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingts Dollars US (80.- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars US (20.000.- USD) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante Dollars US (40.- USD) chacune, à un montant de vingt mille et quatre-vingts Dollars US (20.080.- USD), qui sera finalement divisé en cinq cent deux (502) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars US (40.- USD) chacune, toutes intégralement libérées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre deux (2) nouvelles parts sociales ordinaires (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur de quarante Dollars US (40,- USD) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans l'apport de dix-huit mille (18.000) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées») que l'Associé Unique détient dans le capital social de «Centerra Exploration B.V.», une «private company with limited liability» (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et ayant son adresse de son siège social à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, Pays-Bas), immatriculée au Registre de la Chambre de Commerce sous le numéro 34353703, représentant l'intégralité (100%) du capital social émis de la société «Centerra Exploration B.V.», prénommée, la différence entre la valeur de marché des Parts Sociales Apportées et le montant libéré pour les Nouvelles Parts Sociales, à savoir un montant minimum total d'au moins trente millions de Dollars US (30.000.000,- USD) étant libérée sous forme de prime d'émission (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature est alloué comme suit:

- (i) quatre-vingts Dollars US (80,- USD) au capital social de la Société, et
- (ii) la différence, à savoir un montant total au moins égal à trente millions de Dollars US (30.000.000,- USD), au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Libération

«Centerra Gold Inc.», prénommée, a déclaré souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement par l'Apport en Nature, la différence entre la valeur de marché de l'Apport en Nature et le prix des Nouvelles Parts Sociales, à savoir un montant minimum total d'au moins trente millions de Dollars US (30.000.000,- USD) étant considérée comme prime d'émission.

L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société (le «Rapport d'Evaluation»), qui certifie notamment que la valeur totale de l'Apport en Nature est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission émises en contrepartie des Parts Sociales Apportées.

Il est ainsi déclaré dans le Rapport d'Evaluation que: «

1. L'Associé Unique est l'unique propriétaire des Parts Sociales Apportées;
2. Les Parts Sociales Apportées sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique dispose à lui seul des droits et obligations inhérents aux Parts Sociales Apportées et qu'il est en droit de disposer des Parts Sociales Apportées;
4. Aucune des Parts Sociales Apportées n'est nantie ni grevée d'un usufruit, qu'il n'existe aucun droit susceptible de permettre d'en obtenir le nantissement ou l'usufruit et que les Parts Sociales Apportées sont libres de tout lien;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, pas plus que tout autre droit qui pourrait permettre à son titulaire d'obtenir le transfert des Parts Sociales Apportées;
6. Les Parts Sociales Apportées sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises auprès des juridictions concernées et inhérentes à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées à la Société, ont été accomplies ou le seront dès réception d'une copie de l'acte notarié constatant ledit apport en nature; et
8. Calculée suivant les principes comptables généralement reconnus, la valeur des Parts Sociales Apportées est au moins égale à trente millions quatre-vingt Dollars US (30.000.080,- USD), comme attesté par le rapport d'évaluation et le bilan intérimaire qu'il contient ci-joint et daté du 4 juin 2013, et que depuis que cette évaluation a été réalisée, aucun changement significatif qui aurait eu pour conséquence la dépréciation de l'apport fait à la Société n'est intervenu.»

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert des parts sociales «Centerra Exploration B.V.» a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d'évaluation et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE alors de modifier l'article cinq, Capital (5.1) des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 5. Capital.

«5.1. Le capital social est fixé à vingt mille et quatre-vingts Dollars US (20.080,- USD) divisé en cinq cent deux (502) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante Dollars (40,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Tout détenteur de parts sociales et dénommé ci-après «associé.»»

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications approuvées ci-dessus et confère par la présente tout pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder au nom de celle-ci aux inscriptions relatives aux Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui personnellement connaissance de la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: K.L. ANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7495. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013080812/197.

(130100186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Cityhold Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.567.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Per Sjöberg, gérant de la Société, se trouve à présent au Ordenstrappan 1, 114 30 Stockholm, Suède.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Jyrki Konsala, gérant de la Société, se trouve à présent au 69, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cliff Langford

Mandataire

Référence de publication: 2013080819/16.

(130099641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Charmes, Société Civile, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg E 5.103.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

- Monsieur Philippe Cimadomo, né le 5 décembre 1959, à Grenoble, détenteur du passeport n° 07C1126059, ayant sa résidence Chemin des Cornillons 84, 1292 Chambésy, Suisse; et

- Madame Florence Cimadomo, née le 24 avril 1972, à La Tronche, détentrice du passeport n° 06AY03044, ayant sa résidence Chemin des Cornillons 84, 1292 Chambésy, Suisse,

Lesquels comparants ont décidé de dresser acte d'une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société civile particulière sous la dénomination de «Charmes, Société Civile» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier les articles 1832 à 1873 du code civil (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société est constituée pour toute la vie des associés.

Art. 3. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que le portage, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement, à l'exception de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la Société son caractère civil.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune du Grand Duché de Luxembourg, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg seulement.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à cinq mille Euro (EUR 5.000,00) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Les parts sociales sont nominatives et ne peuvent être converties en parts sociales au porteur.

Vis à vis de la Société, la personne au nom de laquelle les parts sociales nominatives sont inscrites dans le registre des associés sera considérée comme détentrice des parts sociales.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces parts sociales jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont librement transmissibles entre associés.

En revanche, au cas où un associé propose de céder ses parts sociales à un tiers, cet associé doit notifier, par écrit, au Gérant, son intention de céder ses parts sociales par lettre recommandée avec accusé de réception (la Lettre de Notification), cette lettre devant énoncer le nom complet, l'adresse et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le nombre d'parts sociales (les Parts Sociales Proposées) que le cédant souhaite céder, leurs numéros d'enregistrement, et le prix offert pour les parts sociales Proposées. La Lettre de Notification doit être contresignée par le cessionnaire.

Le Gérant Unique (ou le cas échéant le Conseil de Gérance) doit, dans les trente (30) jours ouvrés (à comprendre comme s'agissant des jours durant lesquels les institutions bancaires de la ville de Luxembourg sont généralement ouvertes pour des opérations commerciales, ci-après les Jours Ouvrés) suivants la réception de la Lettre de Notification, notifier au cédant son accord ou non quant à la cession. Le Gérant Unique (ou le cas échéant le Conseil de Gérance) a toute latitude pour prendre cette décision et n'est pas tenu de motiver sa décision. Si le Gérant Unique (ou le cas échéant le Conseil de Gérance) ne donne pas avis de son refus (l'Avis de Refus) durant la période mentionnée ci-dessus, il est réputé avoir accepté la cession proposée.

Si le Gérant Unique (ou le cas échéant le Conseil de Gérance) émet un Avis de Refus, il doit notifier en même temps tous les autres associés, de l'intention de l'associé cédant de céder ses parts sociales (l'Avis de Cession). Les autres associés ont dès lors la possibilité d'acheter ces parts sociales pendant une période de quinze (15) Jours Ouvrés, aux mêmes conditions que celles fixées pour la cession des Parts Sociales Proposées.

Si un ou plusieurs associés offrent d'acheter les Parts Sociales Proposées, ils doivent en informer le Gérant Unique (ou le cas échéant le Conseil de Gérance), par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les dix (10) Jours Ouvrés suivants l'envoi de l'Avis de Cession par le Gérant Unique. Cet avis doit mentionner le nombre de parts sociales que chacun d'eux offre d'acheter ainsi que le prix d'achat correspondant à ces parts sociales.

Au cas où les associés n'offrent pas d'acheter toutes les Parts Sociales Proposées par l'associé cédant, les Parts Sociales Proposées peuvent dès lors être cédées à tout tiers, aux mêmes termes et conditions que ceux fixés dans la Lettre de Notification.

La cession deviendra effective et liera et sera seulement enregistrée dans le registre d'associés de la Société quand (i) le cessionnaire aura adhéré à tous les accords en vigueur qui régissent les relations entre les associés et la Société ainsi

qu'entre les associés entre eux et (ii) quand le cessionnaire aura accepté par écrit de reprendre tous les droits et obligations initialement souscrits par l'associé cédant, et notamment, son adhésion aux présents statuts.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un gérant (ci-après, le Gérant Unique). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance).

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance administre les biens de la Société et la représente vis-à-vis des tiers et de toutes administrations.

Art. 12. Lorsqu'un Conseil de Gérance est constitué, le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants le demandent.

Toute réunion du Conseil de Gérance doit être tenue au Grand Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants, par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion. Il sera possible de passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et si tous les gérants déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Un gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision prise par le Conseil de Gérance doit requérir la majorité simple.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (Ni) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à une voix. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Toute assemblée des associés doit être tenue au Grand Duché de Luxembourg. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Une assemblée générale des associés de la Société peut être convoquée par le Conseil de Gérance.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque associé par lettre recommandée.

Art. 19. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, par les Statuts ou par les dispositions de tout pacte d'associé qui pourrait être conclu au fil du temps entre les associés, les décisions de l'assemblée générale des associés de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants.

Art. 20. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, associé ou non.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les associés élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les associés nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des associés de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout associé qui exprime le souhait de signer.

Art. 21. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 23. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Monsieur Philippe Cimadomo, prénommé	2.500	2.500
Madame Florence Cimadomo, prénommée	2.500	2.500
Total	5.000	5.000

Le montant de cinq mille Euros (5.000 EUR) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Philippe Cimadomo, prénommé.
2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Chambéry date qu'en tête des présentes.

Monsieur Philippe Cimadomo / Madame Florence Cimadomo.

Référence de publication: 2013080815/173.

(130099717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Calcium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.348.359,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.820.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of May,
Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AnaCap Calcium L.P., a limited partnership existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 4B, registered with the Guernsey Registry under number 1416, acting by its general partner AnaCap Calcium GP Limited registered in Guernsey with registration number 53114 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Calcium Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159.820 (hereinafter the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1388 on 27 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 March 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 July 2011 number 1548.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the report of the board of managers in relation to the annual accounts for the financial year ended as at 31 December 2012, which shall remain attached hereto as Schedule 1.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the annual accounts for the financial year ended as of 31 December 2012, as they have been adopted by the board of managers.

The annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2012 will remain attached hereto as Schedule 2.

Third Resolution

The Sole Shareholder acknowledges that during the financial year ended as of 31 December 2012, the Company made a total profit of thirty-two thousand four hundred and thirty-seven pounds sterling (GBP 32.437).

The Sole Shareholder resolves to offset a portion of the carried forward losses of the Company of the previous financial year with the above profit.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge (*quitus*) to the managers of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended as at 31 December 2012.

Fifth Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint AIM Services S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing and organising under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, as liquidator (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai,

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AnaCap Calcium L.P., un limited partnership existant selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey, GY1 4B, enregistré auprès du Guernsey Registry sous le numéro 1416 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Calcium Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.820 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Me. Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1388, datée du 27 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me. Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1548, daté du 12 juillet 2011.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport du conseil de gérance relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, qui restera annexé au présent acte en Annexe 1.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été adoptés par le conseil de gérance.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 resteront annexés au présent acte en Annexe 2.

Troisième Résolution

L'Associé Unique reconnaît que durant l'exercice financier arrêté au 31 décembre 2012, la Société a enregistré un bénéfice total de trente-deux mille quatre-cent-trente-sept livres sterling (GBP 32.437).

L'Associé Unique décide de compenser les pertes reportées de la Société de l'année sociale antérieure avec le bénéfice ci-dessus.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social arrêté au 31 décembre 2012.

Cinquième Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de mise en liquidation.

Sixième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler:

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6539. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080803/142.

(130099840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

CGE Investments (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.115.802,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.548.

Madame Stéphanie Dawson a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A en date du 21 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080847/11.

(130099984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Penelope 83 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 79, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 83.312.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013, les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

GT Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013081315/13.

(130099888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Sales-Lentz Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 78.631.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2013, la décision suivante est prise à l'unanimité:

1) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081369/13.

(130099920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Paulonord Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.340.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013081313/10.

(130099535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Amundi International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 juin 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Laurent BERTIAU (Président), Philippe BAUDRY, Philippe CHOSSONNERY, Jean-Marie EVEILLARD et Guillaume WEHRY.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080727/15.

(130100337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Boutique Marie France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.051.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Patrick JUNCKEL, commerçant, né à Luxembourg, le 06 juillet 1968, demeurant à L-3505 Dudelange, 30 B, rue Dominique Lang.

2) Monsieur Marino DE CONTI, commerçant, né à Schifflange, le 21 juin 1960, demeurant à L-3918 Mondercange, 19, rue d'Ehlerange.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BOUTIQUE MARIE FRANCE S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une boutique de prêt à porter féminin et d'accessoires.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à € 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Monsieur Patrick JUNCKEL: cinquante parts sociales	50 parts sociales
2) Monsieur Marino DE CONTI: cinquante parts sociales	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de €12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick JUNCKEL, commerçant, né à Luxembourg, le 06 juillet 1968, demeurant à L-3505 Dudelange, 30 B, rue Dominique Lang.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Marino DE CONTI, commerçant, né à Schifflange, le 21 juin 1960, demeurant à L-3918 Mondercange, 19, rue d'Ehlerange.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique et du gérant administratif.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. JUNCKEL, M DE CONTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27263. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013080790/179.

(130100193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Cityhold Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.171.

Il est à noter que le siège social de la société Cityhold Property AB, associé de la société Cityhold Euro S.à r.l., se trouve à présent au Kungsgatan 17, floor 4, 111 43 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Cliff Langford

Mandataire

Référence de publication: 2013080817/14.

(130099646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Arelux FR 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.338.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirtyfirst day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, here represented by Mr Daniel Kaiser, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy signed on the 29th day of May, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "ARELUX FR 5 S.à r.l.", having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, was incorporated pursuant to a notarial deed of the 15th day of April, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1602 of the 18th day of July, 2011;
- that the articles of incorporation haven't been amended since then;
- that the capital of the company "ARELUX FR 5 S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.
- that the appearing party has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 13th day of May 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 13th day of May, 2013, being only one information for all purposes;
- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at a thousand EUROS (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale, ici représentée par Monsieur Daniel Kaiser, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration accordée le 29 mai 2013,

laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ARELUX FR 5 S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, Rue Principale, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1602 du 18 juillet 2007;

- que les statuts n'ont jamais été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 13 mai 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 13 mai 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kaiser, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25055. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013080740/95.

(130100577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Aurélien Le Ret, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
acting as the representative of the board of managers of Bain Capital Everest Manager, acting in its capacity as general partner (the Manager) of Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A., a société en commandite par actions organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.537 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Manager on April 18, 2013 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Manager pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8, 2010 under number 1405. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 7, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The Company has an issued share capital of thirty-seven thousand six hundred and thirty-six United States Dollars and sixty-one Cents (USD 37,636.61) represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, consisting of:

- a. six hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-eight (697,458) Class B Ordinary Shares;
- b. six hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (697,457) Class C Ordinary Shares;
- c. six hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (697,457) Class D Ordinary Shares;
- d. six hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (697,457) Class E Ordinary Shares;
- e. six hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (697,457) Class F Ordinary Shares;
- f. fifty-five thousand two hundred and fifty-eight (55,258) Class H Ordinary Shares;
- g. fifty-five thousand two hundred and fifty-four (55,254) Class I Ordinary Shares;
- h. fifty-five thousand two hundred and fifty-five (55,255) Class J Ordinary Shares;
- i. fifty-five thousand two hundred and fifty-four (55,254) Class K Ordinary Shares;
- j. fifty-five thousand two hundred and fifty-four (55,254) Class L Ordinary Shares; and
- l. one hundred (100) General Partner Shares.

III.- Article 6.18 of the Articles provides as follow: "Authorized Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) which will consist in a maximum of each following shares:

- (a) 1,397,850 Class A Ordinary Shares;
- (b) 1,397,850 Class B Ordinary Shares;
- (c) 1,397,849 Class C Ordinary Shares;
- (d) 1,397,849 Class D Ordinary Shares;
- (e) 1,397,849 Class E Ordinary Shares;
- (f) 1,397,849 Class F Ordinary Shares;
- (g) 268,818 Class G Ordinary Shares;

- (h) 268,818 Class H Ordinary Shares;
- (i) 268,817 Class I Ordinary Shares;
- (j) 268,817 Class J Ordinary Shares;
- (k) 268,817 Class K Ordinary Shares; and
- (l) 268,817 Class L Ordinary Shares;

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last shareholders' resolution to create or to increase the authorized capital of the Company in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the General Partner is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized Person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

IV.- The Manager pursuant to the Resolutions resolved to inter alia:

1. increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-seven thousand six hundred and thirty-six United States Dollars and sixty-one Cents (USD 37,636.61) to thirty-eight thousand five hundred and eighty-three United States Dollars and fifty-six Cents (USD 38,583.56) by way of the creation and issue of ninety-four thousand six hundred and ninety-five (94,695) new shares (the New Shares), of the following classes having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations of the issued shares of the Company and as stated in the Company's Articles:

- (a) one fifty-five (155) class B ordinary shares;
- (b) one fifty-six (156) class C ordinary shares;
- (c) one fifty-six (156) class D ordinary shares;
- (d) one fifty-six (156) class E ordinary shares;
- (e) one fifty-six (156) class F ordinary shares;
- (f) eighteen thousand seven hundred and eighty-four (18,784) class H ordinary shares;
- (g) eighteen thousand seven hundred and eighty-three (18,783) class I ordinary shares;
- (h) eighteen thousand seven hundred and eighty-three (18,783) class J ordinary shares;
- (i) eighteen thousand seven hundred and eighty-three (18,783) class K ordinary shares; and
- (j) eighteen thousand seven hundred and eighty-three (18,783) class L ordinary shares.

2. authorise and empower any lawyer of Loyens & Loeff, acting under his/her sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Manager any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg civil law notary. This delegation of signatory power covers but is not limited to any corporate action necessary to amend the Articles, certify any extract of Resolutions or part thereof.

The New Shares have been fully subscribed as follows:

1. Mr. Christopher Pappas subscribed for fourteen thousand five hundred and twenty-five (14,525) class H ordinary shares, fourteen thousand five hundred and twenty-four (14,524) class I ordinary shares, fourteen thousand five hundred and twenty-three (14,523) of each of the ordinary classes of shares going from J to L, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash to the Company of an aggregate amount of seven hundred and twenty-six United States dollars and eighteen cents (USD 726.18) which is fully allocated to the share capital of the Company.

2. Mr. Martin Pugh, born in Leeds, United Kingdom, on February 6, 1953, having his professional address at Sur Charmont 32, 1644 Avry, Switzerland, subscribed for three thousand ninety-seven (3,097) class H ordinary shares, three thousand ninety-eight (3,098) of each of the ordinary classes of shares going from I to L, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash to the Company of an aggregate amount of one hundred fifty-four United States dollars and eighty-nine cents (USD 154.89) which is fully allocated to the share capital of the Company.

3. Mrs. Marilyn Horner subscribed for one hundred twenty-nine (129) class E ordinary shares, one hundred thirty (130) shares of each of the ordinary classes of shares going from B to F (except class E ordinary shares), one thousand one hundred sixty-one (1,161) Class I ordinary shares and one thousand one hundred sixty-two (1,162) of each of the

ordinary classes of shares going from H to L (except Class I ordinary shares), with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash to the Company of an aggregate amount of sixty-four United States dollars and fifty-eight cents (USD 64.58) which is fully allocated to the share capital of the Company.

4. Mr. Stan Harmer subscribed for fifteen (15) of each of the ordinary classes B and C and sixteen (16) of each of the ordinary classes of shares going from D to F, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash to the Company of an aggregate amount of seventy-eight cents (USD 0.78) which is fully allocated to the share capital of the Company.

5. Mr. John Deren subscribed for ten (10) of each of the ordinary classes B, D and F and eleven (11) of each of the ordinary classes of shares C and E, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash to the Company of an aggregate amount of fifty-two cents (USD 0.52) which is fully allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been entirely paid up by contributions in cash in a total amount of nine hundred forty-six United States dollars and ninety-five cents (USD 946.95.-) made by the subscribers, above-mentioned from 1. to 5. included, to the Company, as approved by the Resolutions.

V.- As a result of the above, the Manager has resolved to amend article 6.1. of the Articles which should now be read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-eight thousand five hundred and eighty-three United States Dollars and fifty-six Cents (USD 38,583.56) represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, consisting of:

- a. six hundred ninety-seven thousand six hundred and thirteen (697,613) Class B Ordinary Shares;
- b. six hundred ninety-seven thousand six hundred and thirteen (697,613) Class C Ordinary Shares;
- c. six hundred ninety-seven thousand six hundred and thirteen (697,613) Class D Ordinary Shares;
- d. six hundred ninety-seven thousand six hundred and thirteen (697,613) Class E Ordinary Shares;
- e. six hundred ninety-seven thousand six hundred and thirteen (697,613) Class F Ordinary Shares;
- f. seventy-four thousand and forty-two (74,042) Class H Ordinary Shares;
- g. seventy-four thousand and thirty-seven (74,037) Class I Ordinary Shares;
- h. seventy-four thousand and thirty-eight (74,038) Class J Ordinary Shares;
- i. seventy-four thousand and thirty-seven (74,037) Class K Ordinary Shares;
- j. seventy-four thousand and thirty-seven (74,037) Class L Ordinary Shares; and
- l. one hundred (100) General Partner Shares.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to any or all classes of shares as set out above and to which any premium paid on any shares in addition to its par value is transferred. The amount of the premium accounts may be used for the purpose of the redemption of any class(es) of shares as per article 6.15 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Aurélien Le Ret, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Bain Capital Everest Manager, agissant en sa qualité d'associé commandité (le Gérant) de Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.537 (la Société),

en vertu de décisions prises par le Gérant le 17 avril 2013 (les Décisions).

Une copie des Décisions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Gérant en vertu des Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La Société a été constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 juillet 2010, numéro 1405. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 mars 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- La Société a un capital social émis d'un montant de à trente-sept mille six cent trente-six dollars américains et soixante-et-un cents (USD 37.636,61) représenté par des actions entièrement libérées, toutes d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01) chacune, comprenant:

- a. six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (697.458) Actions Ordinaires de Classe B;
- b. six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (697.457) Actions Ordinaires de Classe C;
- c. six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (697.457) Actions Ordinaires de Classe D;
- d. six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (697.457) Actions Ordinaires de Classe E;
- e. six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (697.457) Actions Ordinaires de Classe F;
- f. cinquante-cinq mille deux cent cinquante-huit (55.258) Actions Ordinaires de Classe H;
- g. cinquante-cinq mille deux cent deux cent cinquante-quatre (55.254) Actions Ordinaires de Classe I;
- h. cinquante-cinq mille deux cent cinquante-cinq (55.255) Actions Ordinaires de Classe J;
- i. cinquante-cinq mille deux cent deux cent cinquante-quatre (55.254) Actions Ordinaires de Classe K;
- j. cinquante-cinq mille deux cent deux cent cinquante-quatre (55.254) Actions Ordinaires de Classe L; et
- k. cent (100) Actions de Commandité.

III.- L'article 6.18 des Statuts dispose ce qui suit:

«Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- (a) 1.397.850 Actions Ordinaires de Classe A;
- (b) 1.397.850 Actions Ordinaires de Classe B;
- (c) 1.397.849 Actions Ordinaires de Classe C;
- (d) 1.397.849 Actions Ordinaires de Classe D;
- (e) 1.397.849 Actions Ordinaires de Classe E;
- (f) 1.397.849 Actions Ordinaires de Classe F;
- (g) 268.818 Actions Ordinaires de Classe G;
- (h) 268.818 Actions Ordinaires de Classe H;
- (i) 268.817 Actions Ordinaires de Classe I;
- (j) 268.817 Actions Ordinaires de Classe J;
- (k) 268.817 Actions Ordinaires de Classe K; et
- (l) 268.817 Actions Ordinaires de Classe L.

Pendant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la dernière résolution des actionnaires visant à créer ou augmenter le capital autorisé dans le Journal Officiel de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant en sorte que la Société émette des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les modalités et conditions générales que l'Actionnaire Commandité peut à sa propre discrétion déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire ou par des actifs autres que numéraire. Sauf décision contraire des actionnaires, au moment de la réalisation du capital autorisé en totalité ou partiellement, l'Actionnaire Commandité est expressément autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment habilité ou à tout agent de la Société ou à toute autre Personne dûment habilitée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception de la libération pour les nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces montants d'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale exigée par l'Actionnaire Commandité, le présent article est, par conséquent, à adapter.»

IV.- Le Gérant, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:

1. d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-sept mille six cent trente-six dollars américains et soixante-et-un cents (USD 37.636,61) à trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars américains et cinquante-six cents (USD 38.583,56) par la création et l'émission de quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-quinze (94.695) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) des classes suivantes sans désignation de valeur nominale et ayant les droits et obligations des actions émises, déterminés par les Statuts de la Société:

- (a) cent cinquante-cinq (155) actions ordinaires de classe B;
- (b) cent cinquante-six (156) actions ordinaires de classe C;
- (c) cent cinquante-six (156) actions ordinaires de classe D;
- (d) cent cinquante-six (156) actions ordinaires de classe E;
- (e) cent cinquante-six (156) actions ordinaires de classe F;
- (f) dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre (18.784) actions ordinaires de classe H;
- (g) dix-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (18.783) actions ordinaires de classe I;
- (h) dix-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (18.783) actions ordinaires de classe J;
- (i) dix-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (18.783) actions ordinaires de classe K; et
- (j) dix-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (18.783) actions ordinaires de classe L.

2. d'autoriser et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff, agissant sous sa seule signature, pour exécuter et signer pour le compte du Gérant tous documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire Luxembourgeois. Cette délégation de pouvoir de signature couvre mais n'est pas limitée à toute action juridique pour modifier les Statuts, certifier tout extrait des Décisions ou une partie de ces dernières.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites de la manière suivante:

1. M. Christopher Pappas a souscrit à quatorze mille cinq cent vingt-cinq (14.525) actions ordinaires de classe H, quatorze mille cinq cent vingt-quatre (14.524) actions ordinaires de classe I et quatorze mille cinq cent vingt-trois (14.523) actions ordinaires de chacune des classes J à L d'une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent vingt-six dollars américains et dix-huit cents (USD 726,18) qui est affecté au capital social de la Société;

2. M. Martin Pugh, né à Leeds, Royaume Uni, le 6 février 1953, ayant son domicile professionnel à Sur Charmont 32, 1644 Avry, Suisse, a souscrit à trois mille quatre-vingt-dix-sept (3.097) actions ordinaires de classe H, trois mille quatre-vingt-dix-huit (3.098) actions ordinaires de chacune des classes I à L d'une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante-quatre dollars américains et quatre-vingt-neuf cents (USD 154,89) qui est affecté au capital social de la Société;

3. Mme Marilyn Horner a souscrit à cent vingt-neuf (129) actions ordinaires de classe E, cent trente (130) actions ordinaires de chacune des classes B à F (exceptées les actions ordinaires de classe E), mille cent soixante-et-une (1.161) actions ordinaires de classe I, mille cent soixante-deux (1.162) actions ordinaires de chacune des classes H à L (exceptées les actions ordinaires de classe I), d'une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-quatre dollars américains et cinquante-huit cents (USD 64,58) qui est affecté au capital social de la Société;

4. M. Stan Harmer a souscrit à quinze (15) actions ordinaires de chacune des classes B et C et seize (16) actions ordinaires de chacune des classes de D à F d'une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-dix-huit cents (USD 0,78) qui est affecté au capital social de la Société;

5. M. John Deren a souscrit à dix (10) actions ordinaires de chacune des classes B, D et F et onze (11) actions ordinaires de chacune des classes de C à E d'une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-deux cents (USD 0,52) qui est affecté au capital social de la Société;

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par des apports en numéraire d'un montant total de neuf cent quarante-six dollars américains et quatre-vingt-quinze cents (USD 946,95) effectués par les souscripteurs mentionnés ci-dessus de 1. à 5. inclus à la Société, tel qu'approuvé par les Décisions.

V.- En conséquence de ce qui précède, le Gérant a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars américains et cinquante-six cents (USD 38.583,56) représenté par des actions entièrement libérées, toutes d'une valeur nominale de un cent (USD 0,01) chacune, comprenant:

- (a) six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent treize (697.613) Actions Ordinaires de Classe B;
- (b) six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent treize (697.613) Actions Ordinaires de Classe C;
- (c) six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent treize (697.613) Actions Ordinaires de Classe D;
- (d) six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent treize (697.613) Actions Ordinaires de Classe E;

- (e) six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent treize (697.613) Actions Ordinaires de Classe F;
- (f) soixante-quatorze mille quarante-deux (74.042) Actions Ordinaires de Classe H;
- (g) soixante-quatorze mille trente-sept (74.037) Actions Ordinaires de Classe I;
- (h) soixante-quatorze mille trente-huit (74.038) Actions Ordinaires de Classe J;
- (i) soixante-quatorze mille trente-sept (74.037) Actions Ordinaires de Classe K;
- (j) soixante-quatorze mille trente-sept (74.037) Actions Ordinaires de Classe L; et
- (k) cent (100) Actions de Commandité.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être reliés à une ou à toutes les classes d'actions comme exposées ci-dessus et sur lesquelles sera transférée toute prime d'émission payée pour les actions en plus de leur valeur. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé en vue du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'actions conformément à l'article 6.15 des Statuts afin de compenser toute perte nette réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société en raison de cet acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: Le Ret, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080755/302.

(130099839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**EGGETSBERGER International S.A., Société Anonyme,
(anc. DELPIN Brand Management S.A.).**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 163.721.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June,
before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary shareholders' meeting of DELPIN Brand Management S.A., formerly named TOWL Intellectual Properties S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 163 721, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 September 2011, of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 17 November 2011, number 2814 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of 2 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Samantha Tarsi, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Change of the denomination of the Company into EGGETSBERGER International S.A.

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

II.- The sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting,

the proxyholder of the represented shareholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman of the meeting and having verified that it was regularly constituted, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company by replacing it by the following denomination: EGGETSBERGER International S.A..

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "EGGETSBERGER International S.A." (hereinafter the "Company")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin,

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de DELPIN Brand Management S.A., anciennement dénommée TOWL Intellectual Properties S.A., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 163.721, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2011, numéro 2814 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Samantha Tarsi, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «EGGETSBERGER International S.A.».

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

II.- L'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté et le nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'associé unique représenté, signée "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président de l'assemblée et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «EGGETSBERGER International S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «EGGETSBERGER International S.A.» (ci-après la "Société").

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, Schmit, Tarsi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26064.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080886/106.

(130099547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «DEVANA S.A. - SPF» (la «Société»), une société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60 665 et a été constituée suivant acte notarié en date du 22 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 676 du 3 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2010, acte publié au Mémorial C, numéro 2255 du 22 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul KRIER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000.-) le ramenant de la valeur actuelle d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000.-), à la valeur d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-), par l'annulation de vingt-cinq (25.000) actions rachetables acquises le 29 mai 2013 par la société;

2. Modification de l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»;

3. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée générale. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée constate que la société détient vingt-cinq mille (25.000) actions pour son propre compte provenant des rachats effectués par elle le 29 mai 2013 et décide de procéder à leur annulation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000,-) le ramenant de la valeur actuelle d'un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) à la valeur d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), par l'annulation de vingt-cinq (25.000) actions rachetées par la Société en date du 29 mai 2013.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autoriser le Conseil d'Administration à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la précédente résolution.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, P. KRIER, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7486. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013080887/64.

(130100125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

DB Apex Management Income S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 6.250,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.052.

—
In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared,

(i) DB Apex Finance Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, with registered office at c/o Deutsche Bank Malta (Malta) Limited, Portomaso Business Tower, Suites 1 & 3, 10th Floor, St. Julian, STJ 4010, Malta, registered with the Malta Trade and Companies' Register under number C 58319, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy issued under private signature; and

(ii) DB Apex Management Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registry of Companies, Cayman Islands under number 148538, here represented by Mrs Sofia DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy issued under private signature.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are all the partners of DB Apex Management Income S.C.S., a société en commandite simple, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 173.052, incorporated on November 22, 2012 by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C number 2 on January 2, 2013 (the Partnership). The articles of the Partnership have been modified for the last time by Maître Francis KESSELER, on January 16, 2013, not yet published in the Memorial C. Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

First resolution

The general meeting resolved to amend the Partnership's corporate object so as to provide that it shall include the investment in debt securities issued by the national governments of (i) the United Kingdom, denominated in Sterling (ii) the Federal Republic of Germany, denominated in Euro or (iii) the Netherlands, denominated in Euro, each with a remaining term to maturity of not more than ten years.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 4.1 of the articles of association of the Partnership (all other provisions of article 4 remaining unchanged) as follows:

" Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Partnership is to invest in the following securities (the Securities):

- (a) collateralised loan obligations; or
- (b) debt securities issued by the national governments of:
 - (i) the United Kingdom, denominated in Sterling;
 - (ii) the Federal Republic of Germany, denominated in Euro; or
 - (iii) The Netherlands denominated in Euro,

each with a remaining term to maturity of not more than ten years; and to enter into one (1) or more repurchase agreements in respect of any of the Securities with any entity forming part of the group of the Partnership. (...)"

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Esch/Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

ont comparu,

(i) DB Apex Finance Limited, une société anonyme constituée selon les lois de Malte, ayant son siège social à c/o Deutsche Bank (Malta) Limited, Portomaso Business Tower, Suites 1 & 3, 10th Floor, St. Julian, STJ 4010, Malte, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Malte sous le numéro C 58319, ici représentée par Madame Sofia DA CHAO CONDE, employée privée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, et

(ii) DB Apex Management Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, 171 Elgin Avenue, Boundary Hall, Cricket Square, Ground Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 148538, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire représentant les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les sociétés susvisées sont tous les associés de DB Apex Management Income S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 173.052, constituée par acte daté du 22 novembre 2012 et reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 2 le 2 janvier 2013 (la «SCS»). Les statuts de la SCS ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, en date du 16 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C.

Les parties comparantes, représentées tel que indiqué ci-avant, ont invité le notaire à constater ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social de la SCS de manière à prévoir qu'il doit inclure l'investissement dans des titres de créance émis par les gouvernements nationaux des (i) Royaume-Uni, libellés en Livres Sterling, (ii) République Fédérale d'Allemagne, libellés en Euros, ou (iii) Pays-Bas, libellés en Euros, chacun avec une durée résiduelle n'excédant pas dix ans.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la SCS (toute autre disposition de l'article 4 demeurant inchangée) comme suit:

« **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est d'investir dans les titres suivants (les «Titres»):

- (a) prêts garantis; ou
- (b) titres de créance émis par les gouvernements nationaux des:
 - (i) Royaume-Uni, libellés en Livres Sterling
 - (ii) République Fédérale d'Allemagne, libellés en Euros, ou
 - (iii) Pays-Bas, libellés en Euros

chacun avec une durée résiduelle n'excédant pas dix ans; et de conclure un (1) ou plusieurs contrat(s) de rachat, en relation avec tous Titres, avec toute entité faisant partie du groupe de la Société.

(...))»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080877/108.

(130099841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

D Lux Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1151 Luxembourg, 23, rue Paul Albrecht.

R.C.S. Luxembourg B 178.030.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le onze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Darko DABIC, maître peintre-plafonnier-façadier, né à Belgrade (Serbie), le 5 mai 1978, demeurant à L-1151 Luxembourg, 23, rue Paul Albrecht,

ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 mai 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de D LUX PEINTURES S.à r.l..

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture, de plafonneur et de façadier.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euro (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euro (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les CENT (100) parts ont été entièrement souscrites et immédiatement libérées par Monsieur Darko DABIC, préqualifié, par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euro (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euro (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Darko DABIC, maître peintre-plafonnier-façadier, né à Belgrade (Serbie), le 5 mai 1978, demeurant à L-1151 Luxembourg, 23, rue Paul Albrecht,

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1151 Luxembourg, 23, rue Paul Albrecht.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 12 juin 2013. Relation: ECH/2013/1086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080864/102.

(130099739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Cougar Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.966.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COUGAR REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 175966, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1110 du 10 mai 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 1.969.000,- EUR, pour porter son montant actuel de 31.000,- EUR à 2.000.000,- EUR, par l'émission de 19.690 actions nouvelles ayant une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (1.969.000,- EUR), pour porter son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), par l'émission de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Souscription - Libération

Toutes les dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire comme suit:

1. la société HOLDABCO LIMITED, ayant son siège social à Dubai (U.A.E.), représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, déclare souscrire aux treize mille cent vingt-sept (13.127) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et les libère moyennant un apport d'un million trois cent douze mille sept cents euros (EUR 1.312.700,-); et

2. la société ALPINIVESTISSEMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Panama, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, déclare souscrire aux six mille cinq cent soixante-trois (6.563) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et les libère moyennant un apport de six cent cinquante-six mille trois cents euros (EUR 656.300,-).

La somme globale d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (1.969.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme COUGAR REAL ESTATE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2013. Relation GRE/2013/2211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013080860/68.

(130100191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Courteline Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.044.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen,

on the eleventh of June.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company of Panamanian Law ORCHID AdvisorS CORP., having its registered office in Edificio El Dorado, 2° piso, Calles 52 y Elvira Méndez, 0832-01358 WTC, Ciudad de Panamá, Republic of Panama, registered with the public register of Panama under the number 611269

hereby represented by:

- Mr. Nils KRUSE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and
- Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal, on June 5, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the limited liability company COURTELINE HOLDINGS S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 138044 (NIN 2008 2209 919) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of April 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1229 of May 21, 2008.

II.- That the company has a corporate capital of thirty-two thousand Euro (€ 32.000.-), represented by three thousand two hundred (3.200) shares of a par value of ten Euro (€ 10.-) each, fully paid-up.

III.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

IV.- That the company COURTELINE HOLDINGS S.A. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company COURTELINE HOLDINGS S.A..

As a result of such dissolution, its sole shareholder, ORCHID AdvisorS CORP., acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company COURTELINE HOLDINGS S.A. have been settled and that ORCHID AdvisorS CORP. will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;
- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their duties;
- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;
- that the register shares record and/or the shares shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the French version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen ORCHID AdvisorS CORP., ayant son siège social à Edificio El Dorado, 2° piso, Calles 52 y Elvira Méndez, 0832-01358 WTC, Ciudad de Panamá, République du Panama, inscrite au registre public du Panama sous le numéro 611269

ici représentée par:

- Monsieur Nils KRUSE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme COURTELINE HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138044 (NIN 2008 2209 949), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1229 du 21 mai 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la société COURTELINE HOLDINGS S.A. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société COURTELINE HOLDINGS S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, ORCHID AdvisorS CORP., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société COURTELINE HOLDINGS S.A. a été réglé et ORCHID AdvisorS CORP. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version française devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version anglaise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. KRUSE, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 juin 2013. Relation: ECH/2013/1087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080862/103.

(130099738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Falkon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 127.970.

Nous certifions par la présente qu'une cession de 400 (quatre cents) parts sociales, représentant 100% du capital de notre société, a été effectuée en date du d'aujourd'hui:

- de GRANO SA, avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, immatriculée, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150 132.

- en faveur de PRIVATE TRUSTEES TRUSTEE DU SARA TRUST, avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Private Trustees SA

Gérant

Référence de publication: 2013080986/16.

(130099490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.834.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme «E.C. s.a.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.834, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 17 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 510 du 14 mai 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Renouvellement du capital autorisé;

3. Modification de l'article onze (11) des statuts relatif à la délégation de la gestion journalière;

4. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

5. Suppression du deuxième alinéa de l'article onze (11) relatif à la nomination de la (des) première(s) personne(s) déléguée(s) à la gestion journalière.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, première phrase des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa, première phrase). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'utiliser la technique dite du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans à partir de la date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2013 au Mémorial.

En conséquence, la première phrase du septième alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifiée, laquelle phrase aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (septième alinéa, première phrase). «En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2013 au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de préciser les pouvoirs de gestion journalière qui pourrait être attribuée à un membre du Conseil d'administration ou à des tierces personnes.

En conséquence, la première phrase de l'article onze (11) des statuts est modifiée, laquelle phrase aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. (première phrase). «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, à savoir toute opération d'une valeur inférieure ou égale à dix mille euros (EUR 10.000,-) à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article six (6) premier alinéa, l'article douze (12) et l'article seize (16), lesquels auront dès lors la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de catégorie A et une signature de catégorie B, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer la seconde phrase du premier alinéa de l'article onze (11) des statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article onze (11) relatif à la nomination de la (des) première(s) personne(s) déléguée(s) à la gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. HERMES, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7499. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013080914/102.

(130100289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Caryos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 110.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081716/9.

(130100934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Corel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.028.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SYRUS FINANCE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Via España and Elvira Méndez Street, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, inscrite au «Mercantile Section of the Public Registry Office» sous la référence/ numéro Microjacket 677648, doc 1660922,

ici représentée par Monsieur Eric SIDOT, entrepreneur de construction, demeurant à L-5388 Oetrange, 8B, rue de l'Eglise, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "COREL S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet:

- l'exécution de tous travaux d'une société de construction et de génie civil,
- l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.
- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- l'apport, à ces sociétés ou à toute entité juridique du Groupe, de toutes prestations de services et notamment dans les domaines comptable, financier, juridique, administratif, informatique, commercial, technique, ressources humaines;

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes quel qu'elles (en ce compris notamment par voie d'émission d'obligations - convertibles ou autres). La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations.

La Société peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, la comparante SYRUS FINANCE S.A. préqualifiée, a souscrite à toutes les parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1611 Luxembourg, 19, Avenue de la Gare.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric SIDOT, entrepreneur de construction, né à Metz, le 20 avril 1969, demeurant à L-5388 Oetrange, 8B, rue de l'Eglise,

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eric SIDOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2013. Relation GRE/2013/2381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013080858/143.

(130099709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

DWM Securitizations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.608.

Extrait des Résolutions de la réunion du conseil d'administration du 14 Mai 2013

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration que le mandat du Réviseur d'Entreprise Agréé, Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.298 est nommée Réviseur d'Entreprises Agréé est renouvelé

Son mandat arrivera à échéance lors de la réunion du Conseil d'Administration appelée à arrêter les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080913/16.

(130100240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Impact Finance Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.044.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013081084/11.

(130100462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Iron Mountain BPM International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.917.

Les comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081090/11.

(130100124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013081200/10.

(130100355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

EM Group, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.344.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.221.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 juin 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 19 juin 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Michal Zygmunt Chalackiewicz en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat,

- de nommer Monsieur Michal Muchorski, ayant son adresse professionnelle au 41 Aleje Ujazdowskie, 00-540 Varsovie, Pologne, en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080944/15.

(130100046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.244.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 juin 2013

- Monsieur Alain RENARD, Administrateur est remplacé par monsieur Olivier BEAUDOUL employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Certifié sincère et conforme

FAMILYFOND S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080988/15.

(130099629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Lirian S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 161.724.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 11 juin 2013 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme LIRIAN S.A. SPF, en liquidation, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081188/13.

(130100321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

LifeTree Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.370.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 132.871.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081172/11.

(130100453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.469.

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 29 mai 2013, les actionnaires ont pris la résolution de nommer ABAX Professional Services, cabinet de révision agréé, une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 6, Place de Nancy, à L - 2212 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134965, en tant que commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013081011/16.

(130099801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.594.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013081171/10.

(130100339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

La Flandre de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013081176/12.

(130100336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 295.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.219.

EXTRAIT

2,360 parts sociales détenues par la société KAURI HOLDINGS ont été transférées en date du 14 juin 2013 au profit de AVEY GmbH, dont le siège social est situé Leibnizstrasse 49, D-10629 Berlin, Allemagne, RCS allemand n°HRB 113653.

2,360 parts sociales détenues par la société KAURI HOLDINGS ont été transférées en date du 14 juin 2013 au profit de Monsieur Alexander O. STAHEL, 94 Draycott Avenue, SW3 3AD Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013081149/16.

(130099508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

K-media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.233.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 19 juin 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.6.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour K-media S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081138/16.

(130100028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Juria Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 146.533.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013

L'assemblée générale accepte la démission avec effet au 15 mai 2013 de M. Claude Brasseur de sa fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013081136/14.

(130100226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Lamint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.462.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMINT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013081179/12.

(130099560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

LBR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.995.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013081181/12.

(130100414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Turtle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.884.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013081468/9.
(130099509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Turtle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.884.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013081469/9.
(130099510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Transair S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 21.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013081461/9.
(130099577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Ulran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.563.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013081474/9.
(130099551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Valuedrinks SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 78.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013081476/9.
(130099859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Value Chain Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 169.642.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013081488/9.
(130100415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vegalux Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.603.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081492/9.

(130099705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vinci I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.781.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081496/9.

(130099652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vincourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081497/9.

(130099885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Advisor Services International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.068.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081570/9.

(130100597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081591/9.

(130101203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

AJM Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 88.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081595/9.

(130101136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bright Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081647/9.

(130100970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bee Master Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081669/9.

(130101360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

C&C IP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.063,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.448.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081690/9.

(130100706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.960,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.936.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081691/9.

(130100705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081699/9.

(130101030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.
